

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE.SA
SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu **le jeudi 27 juin 2024 à 10h00** au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2023.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Désignation de deux administrateurs indépendants.
9. Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
10. Renouvellement du mandat des administrateurs :
 - Mr. REJEB SFAR Karim
 - Mr. REJEB Nessim
 - Mr. REJEB SFAR Hedi
 - Mme REJEB Hanene
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
12. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

NEW BODY LINE.SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 Juin 2024.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 351 483.376
Résultat reportés	4 358 456.229
Réserves facultatives 2022	0.000
Total bénéfice à répartir	5 709 939.605
Affectation pour :	

Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2023 à répartir	5 709 939.605
Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit 0,300 dinars par action	1 275 120.000
Nouveau report à nouveau	4 434 819.605

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 26/09/2024.

(*) Soit un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

.....

en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

9^{ème} résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, sa désignation par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Elective réservée aux actionnaires minoritaires et au cours de laquelle les actionnaires de références s'abstiendront de voter, la dite désignation sera par la suite soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

10^{ème} résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

Cette résolution mise au vote est adoptée à

11^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2024 à 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

12^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à